

Ville de Montréal

Service du greffe

Division du soutien aux commissions permanentes,
aux conseils consultatifs et au Bureau de la présidence du conseil

155, rue Notre-Dame Est, rez-de-chaussée

Montréal (Québec) H2Y 1B5

Téléphone : 514 872-3770

montreal.ca/sujets/commissions-permanentes

Commission permanente sur l'examen des contrats

La Commission :

Présidence

*M. Dominic Perri
Arrondissement de Saint-Léonard*

Vice-présidences

*Mme Paola Hawa
Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue*

*Mme Valérie Patreau
Arrondissement d'Outremont*

Membres

*Mme Caroline Braun
Arrondissement d'Outremont*

*Mme Julie Brisebois
Village de Senneville*

*Mme Daphney Colin
Arrondissement de
Rivière-des-Prairies-
Pointe-aux-Trembles*

*Mme Nathalie Goulet
Arrondissement d'Achatsic-
Cartierville*

*M. Enrique Machado
Arrondissement de Verdun*

*Mme Micheline Rouleau
Arrondissement de Lachine*

*M. Sylvain Ouellet
Arrondissement de Villeray-
Saint-Michel-Parc-Extension*

*Mme Stéphanie Valenzuela
Arrondissement de Côte-des-Neiges-
Notre-Dame-de-Grâce*

Le 16 juin 2022

Rapport d'examen de la conformité du processus d'appel d'offres

Mandat SMCE227231041

Accorder un contrat à K.F. Construction inc., pour des travaux d'égout, de conduite d'eau principale, de voirie, d'éclairage dans le lot 5 553 293 et dans l'avenue Broadway Nord à l'intersection du boulevard Métropolitain Est dans la Ville de Montréal-Est. Dépense totale de 7 643 111,00 \$ (contrat: 6 402 612,83 \$, contingences: 800 440,79 \$, incidences: 440 057,38 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 458920 - 1 seul soumissionnaire.

ORIGINAL SIGNÉ

Dominic Perri
Président

ORIGINAL SIGNÉ

Myriam Laforce
Secrétaire recherchiste

Introduction

La Commission permanente sur l'examen des contrats (CEC) s'assure de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et en fait état aux instances compétentes, avant l'octroi. Cette commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations à ce processus.

Les modalités de fonctionnement de la Commission sont prévues dans le *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats* (11-007) et le *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats* (RCG 11-008).

Les contrats examinés par la Commission doivent répondre à certains critères fixés par les conseils. Ceux-ci ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM11 0202) et du conseil d'agglomération (CG11 0082).

Mandat SMCE227231041

Accorder un contrat à K.F. Construction inc., pour des travaux d'égout, de conduite d'eau principale, de voirie, d'éclairage dans le lot 5 553 293 et dans l'avenue Broadway Nord à l'intersection du boulevard Métropolitain Est dans la Ville de Montréal-Est. Dépense totale de 7 643 111,00 \$ (contrat: 6 402 612,83 \$, contingences: 800 440,79 \$, incidences: 440 057,38 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 458920 - 1 seul soumissionnaire.

À sa séance du 25 mai 2022, le comité exécutif a mandaté la Commission permanente sur l'examen des contrats pour étudier le présent contrat, qui répondait aux critères ci-dessous :

- *Contrat de plus de 10 M\$;*
- *Contrat d'exécution de travaux d'une valeur de plus de 2 M\$ pour lequel :*
 - *une seule soumission conforme a été reçue suite à un appel d'offres ;*
 - *il existe un écart de plus de 20 % entre l'estimation interne effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire.*

Le 1er juin 2022, les membres de la Commission ont étudié la conformité du processus d'octroi relatif à ce mandat dans le cadre d'une séance de travail à huis clos tenue en visioconférence.

Au cours de cette séance, les responsables du Service des infrastructures du réseau routier (SIRR) et du Service de l'environnement ont présenté les différentes étapes franchies et ont répondu aux questions des commissaires au sujet de ce contrat, pour lequel la Direction des infrastructures du SIRR agit comme exécutant pour le compte du Service de l'environnement et du Service de l'eau. Les interventions envisagées concernent effectivement des travaux d'infrastructures municipales de voirie, d'aqueduc et d'égout dans la zone d'implantation à Montréal-Est du futur centre de traitement des matières organiques (CTMO) par biométhanisation.

À la suite de la publication de l'appel d'offres le 28 mars 2022, 13 entreprises ont demandé le cahier des charges, mais seulement l'une d'entre elles a déposé une soumission conforme. Les invités du SIRR ont indiqué que trois addendas ont paru pendant le processus d'appel d'offres. Au final, et après négociation avec le seul soumissionnaire, un écart défavorable à la Ville de l'ordre de 32,7 % demeure entre le prix proposé et l'estimation des professionnels externes réalisée à la demande de la Direction des infrastructures.

Cet écart, qui serait associé à huit articles différents de la soumission, serait difficile à justifier selon les personnes-ressources, qui ont tout de même présenté aux membres quelques hypothèses. La Direction des infrastructures recommande néanmoins l'octroi du contrat au soumissionnaire étant donné l'envergure des travaux envisagés et le fait que ces travaux comportent plusieurs éléments critiques et nécessaires au parachèvement et à la mise en service du CTMO.

Les commissaires ont demandé et obtenu des clarifications, entre autres, sur les raisons pour lesquelles ces travaux d'infrastructures n'ont pas été inclus dans le contrat d'origine accordé en 2019 pour la conception, la construction, l'exploitation et l'entretien du CTMO lui-même. De plus, le lancement du présent appel d'offres près de trois ans après l'octroi de ce premier contrat a suscité des interrogations chez certains membres, qui ont souhaité savoir si la Ville aurait pu s'y prendre un peu plus à l'avance afin de bénéficier d'une plus grande marge de manœuvre quant à l'échéancier des travaux. Pour la Commission, il y aurait lieu de procéder plus tôt de manière générale pour les projets de type conception-construction (*design-build*).

Observant que les impacts d'un report de l'octroi de ce contrat à une date ultérieure à la date d'échéance de la validité de la soumission sont évoqués dans le dossier décisionnel sans toutefois être chiffrés, les commissaires ont enfin demandé des précisions sur le type d'impact appréhendé par le Service de l'environnement et par le SIRR à ce chapitre. Dans leur ensemble, les explications fournies ont été à la satisfaction de la Commission.

Conclusion

À l'issue de ses travaux, la Commission permanente sur l'examen des contrats remercie les ressources du Service des infrastructures du réseau routier et du Service de l'environnement pour leurs interventions au cours de la séance de travail et adresse la conclusion suivante au conseil :

Considérant que le dossier soumis à l'examen répond aux critères établis par le conseil d'agglomération, en l'occurrence :

- *Contrat de plus de 10 M\$;*
- *Contrat d'exécution de travaux d'une valeur de plus de 2 M\$ pour lequel :*
 - *une seule soumission conforme a été reçue suite à un appel d'offres ;*
 - *il existe un écart de plus de 20 % entre l'estimation interne effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire ;*

Considérant les renseignements soumis aux commissaires ;

Considérant les nombreuses questions adressées aux responsables du dossier ;

Considérant l'analyse approfondie par la Commission des différents aspects liés à ce dossier ;

À l'égard du mandat SMCE227231041 qui lui a été confié, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate, à l'unanimité, la conformité du processus tenu dans le cadre de ce dossier.